club alpin français Chalon sur Saône	Espace Jean Zay 4 rue Jules Ferry 71100 CHALON SUR SAÔNE	Tél/Fax : 03.85.93.10.21 E-mail : clubalpinchalon@ffcam.fr Site : http://chalon-sur-saone.ffcam.fr
Pratiquer	**Partager**	**Protéger**

CONTRAT DE RESERVATION LA PILE DESSUS

Madame, Monsieur,
Merci de retourner ce contrat rempli (imprimé et scanné ou en version digitale) au secrétariat par mail à : chaletdelapiledessus@ffcam.fr ou clubalpinchalon@ffcam.fr.
Le secrétariat accusera réception et vous confirmera votre réservation en vous indiquant le code d'accès dès le règlement reçu. Merci de le faire sous huitaine, en attendant le chalet est considéré comme libre.

Nom : **Adresse :** **Ville :**

Prénom : **Code postal :** **Tél. :**

Email :

Séjour (jj/mm/aaaa) du : **au :** **pour :** **personnes**

Tarifs CAF CHALON - 22/10/2024	**Tarifs en Euros**	**Nb de pers.**	**Nb de nuits**	**TOTAUX**
Touriste	20			
Membres CAF (fournir N° licence)	13			
CAF- de 25 ans (fournir N° licence) ou Groupe scolaire	8			
Enfant de moins de 8 ans	0			
Cadre Fédéral breveté	0			
Journée	2			
Chalet complet UNIQUEMENT du 1er avril au 30 novembre :				
* Chalet complet Membre CAF si 75% de cafistes 2 jours comprenant 1 nuit	480			
* Chalet complet Touriste correspondant à 2 jours 1 nuit **** chèque de caution : 1 500 € à fournir à la réservation**	700			
* Chalet complet Touriste **nuit(s) supplémentaire(s)**	500			
Règlement à l'ordre de : CLUB ALPIN FRANÇAIS CHALON-SUR-SAONE Espace Jean Zay 4 rue jules Ferry 71100 CHALON SUR SAONE.			**TOTAL SEJOUR**	
			ARRHES 50%	
			SOLDE	

Je soussigné(e),

MME / M ……..…… né(e) le …… à …… loue le chalet de la PILE DESSUS pour un séjour du …… au …… et m'engage à:

- Restituer le chalet en état de propreté
- Restituer le matériel et fournitures sans dommage
- Régler tous les dégâts causés durant mon séjour ainsi que la casse ou la perte de matériel et fourniture
- Régler tout nettoyage nécessaire après mon séjour
- Être le contact principal auprès des forces de l'ordre pour tout problème
- Respecter les mesures sanitaires en vigueur au moment de la location

A : Le :

Nom et signature du loueur :

RAPPEL : le chalet est géré par des bénévoles,
nous vous remercions de votre compréhension et de votre respect pour le temps qu'ils passent à rendre le chalet accueillant.

REGLEMENT DU CHALET DE LA PILE DESSUS

1 – RESERVATIONS

- La réservation est **obligatoire** quel que soit le nombre de personnes et se fait **uniquement** via le secrétariat aux horaires d'ouverture.
- Aucune réservation ne pourra être prise avant quatre mois, sauf pour les adhérents du CAF Chalon. L'hébergement individuel reste possible sans réservation, dans la limite des places disponibles. Se renseigner au secrétariat.
- La base des tarifs est celle de la Fédération. Les arrhes sont de 50% de la somme due et ne sont remboursables que si l'annulation intervient par **écrit** ou **mail** au plus tard 15 jours avant le séjour.
- **Le PRESENT CONTRAT DE RESERVATION (doit être rempli par le client et retourné au maximum dans les huit jours accompagné d'1 chèque d'arrhes et 1 du solde). Paiement effectué uniquement par la personne ayant réservé.**
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : CAF CHALON S/S et envoyés au : **CLUB ALPIN FRANÇAIS – 4 rue Jules Ferry - 71100 CHALON SUR SAÔNE**.
- Les réservations pour les sorties inscrites à l'agenda du CAF de Chalon sont prévues pour 20 places.
- **La réservation n'est acquise qu'à la réception du document de réservation et des chèques.**
- **La réservation n'attribue pas l'exclusivité du chalet, il peut y avoir plusieurs groupes.**
- En cas de personnes ou de nuitées supplémentaires, le paiement du nouveau solde sera effectué uniquement par la personne ayant réservé**.**
- Le CAF peut fournir, sur demande, une facture aux personnes et organismes.

2 – CONSIGNES GENERALES

- Respectez le matériel, le règlement, la tranquillité des riverains et des personnes présentes
- Heure d'arrivée : après 10 heures - heure de départ : avant 12 heures.
- Pensez à apporter **: sac de couchage**, taie d'oreiller, torchons à vaisselle, chaussures d'intérieur.
- Ne pas circuler avec de grosses chaussures ou chaussures de ski à l'intérieur du chalet.
- Il est interdit de dépasser la capacité de couchage homologuée. **Maximum 40 personnes**.
- Les animaux ne sont pas acceptés par mesure d'hygiène.
- En cas de vol le CAF décline toute responsabilité.
- Pendant le séjour, en l'absence de responsable CAF tout locataire est subrogé dans les droits et obligations du CAF relativement à la sécurité.
- Le locataire s'engage à respecter les consignes de sécurité et à prendre connaissance des consignes d'évacuation affichées.
- ATTENTION : toute intervention non justifiée qui déclenchera le défibrillateur sera facturée.
- Le chalet est surveillé par une centrale d'alarme commandée par boitiers à bris de glace et détecteurs de fumée.
- Faire la vaisselle au fur et à mesure et assurer la propreté même s'il y a un responsable CAF.
- Mettre les déchets dans les poubelles dédiées. **Les bouteilles en verre doivent être remportées.**
- **LE CHALET DOIT ETRE RENDU PROPRE** sans aucune nourriture**.** Une somme forfaitaire de 50 € sera réclamée au loueur dans le cas où le chalet devrait être nettoyé de nouveau.

3 – CONSIGNES PARTICULIERES

Le chalet est situé à 300 mètres au-dessus du «Chalet Hôtel Côté Dôle». En hiver l'accès n'est pas possible en voiture. En bord de route, il y a un parking déneigé réservé au CAF Chalon.

- IL EST INTERDIT DE STATIONNER SUR LE PARKING du «CHALET HÔTEL CÔTE DÔLE» ET SUR SON CHEMIN D'ACCES.

Le code de la serrure devra être demandé une semaine avant le séjour auprès du secrétariat.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus ☐

A : Le : Nom et visa du loueur :

Mise à jour : 7 novembre 2024